

TUNISIE

2016

Philippe TRAPE / p.trape@afdb.org

Kaouther ABDERRAHIM / k.abderrahim@afdb.org





TUNISIE

- Le nouveau gouvernement, entré en fonction en février 2015, a poursuivi la politique de relance mise en œuvre depuis 2011, avec une hausse notable de 21.6 % des dépenses d'investissement par rapport à 2014.
- La dégradation de la situation sécuritaire liée aux attentats terroristes de Sousse et de Tunis ainsi que la multiplication des mouvements sociaux ont affecté la croissance, qui ne devrait pas dépasser 0.5 % en 2015, dans un pays entré en récession au second trimestre 2015.
- Le lancement de la décentralisation en 2015 et les élections municipales de 2016 devraient promouvoir la démocratie locale, une des clés de la réussite d'une urbanisation participative et durable.

Vue d'ensemble

Projeté à 3 % dans la Loi de finances de 2015, le taux de croissance n'a pas dépassé 0.5 % en 2015 contre 2.3 % en 2014. Cette contre-performance résulte de la contraction des industries non manufacturières au premier trimestre 2015, marquée par une baisse des hydrocarbures et l'arrêt quasi-total de l'extraction de phosphate dans le centre du pays, suite à des conflits sociaux. Cette baisse n'a été qu'en partie compensée par la croissance de l'agriculture, des services non commerciaux et de l'industrie manufacturière. Le tourisme, 7 % du PIB, traditionnel pourvoyeur de devises et d'emplois (400 000 emplois directs et indirects) a accusé une forte baisse de ses recettes, de 35 % inférieures à celles de 2014.

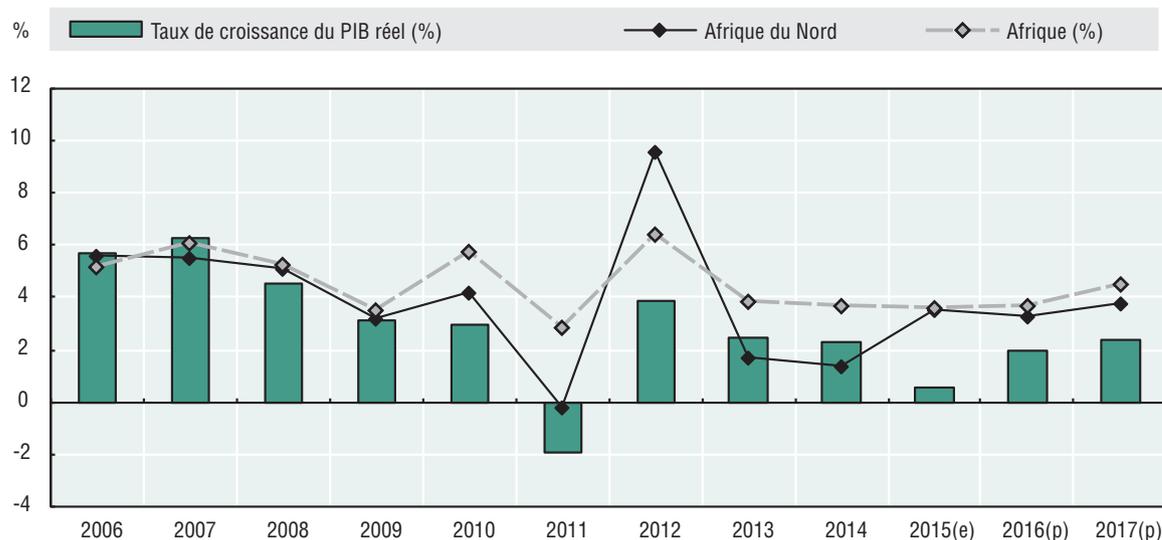
Comme en 2015, la consommation intérieure restera le principal moteur de l'économie en 2016 et 2017. De son côté, l'investissement est estimé à 18.5 % du PIB en 2015, contre 21.9 % en 2014. Et ce, en dépit d'une légère reprise des investissements directs étrangers (IDE) au deuxième trimestre 2015, suite au bon déroulement des élections.

La faible performance de 2015 ainsi que les déséquilibres macroéconomiques existants empêchent la Tunisie de faire face à ses principaux défis. Le chômage reste en effet élevé, à 15 % en 2015, malgré les importants recrutements effectués dans le secteur public depuis 2011. Plus important chez les femmes (21.1 %) que chez les hommes (12.5 %), il frappe particulièrement les diplômés de l'enseignement supérieur (31.4 %).

De même, les disparités régionales persistent, en raison d'un faible taux d'investissement public et du manque d'efficacité des administrations locales. Centralisé sur le plan administratif et polarisé sur le plan économique, le pays voit ses activités concentrées dans les régions du littoral, où s'est joué un phénomène de métropolisation. Du coup, l'écart s'est creusé entre les grandes villes côtières et les villes moyennes de l'intérieur. Dans une moindre mesure, il s'est aussi élargi entre les zones urbaines et rurales, notamment dans trois des six régions du pays (Nord-Ouest, Centre-Ouest et Sud).

Le dernier recensement, en 2014, a montré qu'en matière d'équipements, d'infrastructures routières, de services de santé et de loisirs, les gouvernorats de Kasserine, Sidi Bouzid, Gafsa, Jendouba, Kebili et Kairouan marquent un retard par rapport à la moyenne nationale, mais aussi par rapport à la moyenne des gouvernorats côtiers et même des régions de l'intérieur.

Graphique 1. PIB par secteur (en pourcentage du PIB)



Source : BAfD. Département Statistique PEA. Estimations (e) ; prévisions (p).

Tableau 1. Indicateurs macroéconomiques

	2014	2015(e)	2016(p)	2017(p)
Croissance du PIB réel	2.3	0.5	2.0	2.4
Croissance du PIB réel par habitant	1.1	-0.6	0.9	1.3
Inflation	5.5	5.0	4.0	3.5
Solde budgétaire (% PIB)	-4.4	-4.2	-3.9	-3.7
Compte courant (% PIB)	-9.0	-7.6	-5.9	-5.8

Source : Données des administrations nationales; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Développements récents et perspectives

La faible croissance en 2015 s'explique par la dégradation de la situation sécuritaire et la persistance de difficultés économiques et sociales, avec des mouvements de grève dans le bassin minier. Les perspectives restent modestes, en raison de l'important effet de base négatif de 2015. En effet, un niveau de croissance très faible (0.5 %) par rapport aux estimations initiales (3 %) rendra plus difficile une relance de l'économie en 2016. Les prévisions tablent sur 2 % de croissance du PIB en 2016 et 2.4 % en 2017.

Les premiers mois de l'année 2015 ont été marqués par la baisse continue de l'indice général de production industrielle (-1.8 % contre -1.2 % en 2014), avec un déclin moins accéléré dans le secteur de l'énergie (-4.2 % contre -7 % en 2014), persistant dans les mines (-39 % contre -35.6 % en 2014) et plus léger du côté des industries manufacturières (-0.2 %). L'industrie chimique a vu son activité baisser, de même que le textile, la mécanique et l'électronique, à un moindre degré.

Les tendances dans le secteur des services s'avèrent mitigées. Le tourisme (-15 %) et les transports (-6 %) affichent une croissance négative au troisième trimestre 2015. En revanche, les télécommunications et les services financiers se sont montrés dynamiques, avec 7.8 % et 3.3 % de croissance respective. Quant à l'agriculture, elle a profité d'une production céréalière en hausse ainsi que d'une bonne récolte d'olives et de dattes.



La croissance en 2015 a été tirée par la consommation, qui devrait continuer à jouer un rôle moteur en 2016 et 2017. En dépit d'un taux d'inflation élevé autour de 5 %, la consommation a bénéficié des mesures gouvernementales, notamment de la hausse des salaires dans le secteur public et privé et d'un accès facilité au crédit à la consommation. Le taux d'investissement devrait s'élever à 18.5 % du PIB, contre 21.9 % en 2014, malgré la reprise des investissements directs étrangers (IDE) au deuxième trimestre 2015. L'effet de cette reprise doit être nuancé, compte tenu du fort ralentissement de l'activité et de la dépréciation du dinar tunisien (TND). A moyen terme, le retour de la confiance dépendra de l'amélioration de la situation sécuritaire, sur le plan domestique et régional, en Libye notamment, ainsi que de l'accélération du rythme des réformes. Le scénario le plus optimiste des autorités prévoit un taux d'investissement de 22 % sur la période 2016-20, contre 15.3 % selon l'hypothèse la plus pessimiste.

Le déficit budgétaire a atteint 4.2 % du PIB en 2015, contre 4.4 % en 2014, grâce à la réduction du poids des subventions dans le budget, facilitée par la baisse des cours internationaux du pétrole. Le budget a cependant été grevé par la hausse rétrospective de la masse salariale, intervenue en mai 2015 sous la pression syndicale, ainsi que par des recettes moins importantes que prévues. Dans ce contexte, la composition de la dépense publique et son impact sur la croissance demeurent problématiques. Depuis la Révolution, la dépense courante et la masse salariale ont le plus augmenté. La masse salariale a quasiment doublé en cinq ans pour atteindre 13 % du PIB, alors que le budget d'investissement demeure sous-exécuté et soumis à de fréquents ajustements à la baisse. Les autorités tablent sur un retour à un solde primaire excédentaire à partir de 2020.

Face à une performance économique fragile et un espace budgétaire restreint, la marge de manœuvre du gouvernement en matière de lutte contre le chômage s'avère étroite. Dans la note d'orientation publiée en septembre 2015, en prélude au Plan stratégique de développement (PSD) 2016-20 en cours de finalisation, les autorités tablaient sur une croissance de 3 % en 2016, 4 % en 2017 et 4.5 % en 2018. Celle-ci pourrait ne pas dépasser 2 % en 2016 et 2.4 % en 2017, en raison des incertitudes sécuritaires, des avancées trop lentes des réformes structurelles prioritaires, de la détérioration du climat politique et d'un effet de base négatif, marqué par l'entrée de la Tunisie en récession à partir du deuxième trimestre 2015. Toutefois, la baisse des prix du pétrole devrait permettre la poursuite de la consolidation budgétaire et l'amélioration du solde courant en 2016 et 2017. L'inflation devrait continuer à refluer.

Tableau 2. PIB par secteur (en pourcentage du PIB)

	2010	2015
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	8.2	9.7
Dont pêche
Activités extractives	7.4	6.3
Dont extraction de pétrole brut et de gaz naturel	6.6	5.7
Activités de fabrication	18.0	16.8
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	1.4	1.5
Construction	4.7	4.7
Commerce de gros et de détail; réparation de véhicules automobiles et hôtels et restaurants	14.1	14.3
Dont hôtels et restaurants	5.5	4.5
Transports, entreposage et communications	14.3	12.4
Intermédiation financière, immobilier, locations et activités de services aux entreprises	14.9	15.0
Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire	7.9	9.3
Autres services	9.0	10.1
Produit intérieur brut aux prix de base / au coût des facteurs	100	100

Source : Données des administrations nationales.



Politique macroéconomique

Politique budgétaire

En 2015, le nouvel exécutif a poursuivi la politique de relance mise en œuvre par les différents gouvernements depuis 2011. La Loi de finances 2015 prévoyait la hausse de 4.1 % des dépenses de fonctionnement et de 21.6 % des dépenses d'équipement. La suppression progressive des subventions aux hydrocarbures, amorcée en 2014, s'est poursuivie en 2015 avec une réduction de 7.3 % des dépenses d'intervention et de transfert. Face à une baisse des recettes fiscales durant le premier semestre 2015, la Loi de finances complémentaire (LFC) adoptée en août 2015 a prévu la réduction des dépenses d'équipement et des subventions indirectes, pour des gains nets respectifs de 798 et 400 millions TND. Son objectif était de contenir le déficit budgétaire à 4.2 % en 2015, contre 4.4 % en 2014. Les autorités tablent sur un déficit de 3.8 % en 2016 et un retour à un solde primaire excédentaire à partir de 2020. Par ailleurs, Le budget de l'État n'a guère profité de la baisse des cours internationaux du pétrole, en raison d'une hausse rétrospective de la masse salariale (2.5 %), de la baisse des recettes fiscales (-0.4 %) indexées sur le niveau du PIB et de la dépréciation du TND par rapport au dollar américain (USD).

Face à un espace budgétaire réduit, les politiques de soutien à la croissance restent difficiles. La relance dépend toujours de vastes réformes, aussi bien économiques que sociales, destinées à retrouver des marges de manœuvre budgétaires et à dynamiser l'investissement.

Dans ce contexte, l'investissement public, variable clé pour la relance, devrait continuer à stagner autour de 5 % du budget en 2016 et 2017, en raison des retards pris dans la réforme fiscale, censée relever le niveau de recettes, mais aussi des contraintes en matière d'accès aux ressources externes. La consolidation de la politique budgétaire par la maîtrise des dépenses de fonctionnement, de la masse salariale ainsi que la mise en place de réformes structurelles destinées à accélérer la croissance à moyen terme restent les priorités du gouvernement, en vue de créer des emplois durables et de réduire les disparités régionales. Depuis 2011, la composition et l'efficacité de la dépense publique ne paraissent pas optimales. Les dépenses de fonctionnement continuent d'être privilégiées au détriment des dépenses d'investissement, considérées comme une variable d'ajustement et généralement sous-exécutées depuis 2011.

Après avoir suscité de vives discussions à l'Assemblée des représentants du peuple (ARP), en raison de désaccords sur un article portant amnistie sur des infractions fiscales, la Loi de finances 2016 a été votée dans sa totalité en décembre 2015. Elle prévoit le recrutement de 13 000 fonctionnaires et la suppression continue des subventions. Une augmentation salariale de 655 millions TND est prévue dès janvier 2016, dont 300 millions pour l'activation des accords négociés avec les syndicats et 112 millions pour les promotions exceptionnelles en faveur des instituteurs et des professeurs. Par ailleurs, 5.3 milliards TND seront alloués aux dépenses de développement.



Tableau 3. Finances publiques (pourcentage du PIB aux prix actuels)

	2007	2012	2013	2014	2015(e)	2016(p)	2017(p)
Total recettes et dons	23.0	26.3	26.6	25.2	24.5	24.3	24.4
Recettes fiscales	19.1	21.1	21.7	23.0	22.5	22.4	22.3
Dons	0.1	0.9	0.3	0.5	0.2	0.2	0.3
Total dépenses et prêts nets (a)	24.8	29.0	31.2	29.6	28.7	28.2	28.1
Dépenses courantes	18.2	22.6	25.1	23.2	23.0	22.8	22.9
Sans intérêts	15.9	20.8	23.2	21.4	20.9	20.9	21.3
Salaires et rémunérations	10.7	12.3	12.8	13.0	12.7	12.8	13.1
Intérêt	2.4	1.8	1.9	1.9	2.1	2.0	1.6
Dépenses d'investissement	5.6	6.8	5.8	5.9	5.5	5.3	5.2
Solde primaire	0.6	-0.9	-2.7	-2.6	-2.2	-1.9	-2.1
Solde global	-1.8	-2.7	-4.6	-4.4	-4.2	-3.9	-3.7

Note : a. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Données des administrations nationales; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Politique monétaire

Depuis 2011, la Banque centrale de Tunisie (BCT) conduit une politique monétaire accommodante, destinée à soutenir l'économie en fournissant la liquidité nécessaire au système bancaire. Cette politique est basée sur une gestion flexible de son principal taux directeur – le Taux du marché monétaire (TMM). Ce dernier est passé de 4.5 % en 2010 à 3.5 % en 2012 et 4 % en 2013 pour revenir à 4.75 % en juillet 2015. Afin de soutenir la reprise de l'activité économique, la BCT a abaissé le TMM en novembre 2015, le ramenant à 4.3 %. Toutefois, la faible mobilisation des dépôts due à la baisse de l'activité économique a maintenu les banques (notamment publiques) dans une situation structurelle de manque de liquidité.

Ainsi, les banques ont été de plus en plus dépendantes de refinancements directs auprès de la BCT. Ces opérations s'élevaient à 5.6 milliards TND fin juillet 2015. De son côté, l'inflation est demeurée relativement stable, autour de 5 % en 2015.

En 2015, la masse monétaire (M3) a cru à un rythme plus faible, en augmentant de 1.6 % par rapport à 2014 contre 6.2 % en 2014 par rapport à 2013. Cette décélération est due à la baisse de l'encours des billets et monnaies en circulation (6.8 % contre 12.6 % en 2014) et des dépôts à vue auprès des banques (1.6 % contre 4.9 %). L'évolution de l'agrégat M3 reflète également, mais dans une moindre mesure celle des créances nettes sur l'État (10.2 % contre 11.2 % en 2014) et des concours à l'économie (3.5 % contre 6.8 %). Les créances nettes sur l'extérieur ont quant à elles poursuivi leur baisse, mais à un rythme moins accentué qu'en 2014 (-7.1 % en 2015 contre -41 % en 2014).

Les réserves internationales demeurent stables en 2015 par rapport à leur niveau de 2014. Le niveau des réserves de change représentait environ 113 jours d'importations au 30 septembre 2015 contre 112 jours fin 2014. Le maintien des réserves de change a pu être atteint grâce notamment à l'emprunt obligataire de 1 milliard USD levé début 2015 sur le marché financier international.

Au cours des neuf premiers mois de 2015, le TND s'est déprécié de 5.3 % par rapport à l'USD, alors qu'il s'est apprécié de 2.8 % vis-à-vis de l'euro. L'évolution du taux de change semble cependant satisfaire les autorités monétaires, car elle leur permet de maintenir la compétitivité des exportations. Dans le même temps, la dépréciation continue du taux de change nominal (TCN) renchérit le coût des importations et fragilise le solde courant.

Coopération économique, intégration régionale et commerce

La question de l'intégration régionale et de la création d'un marché commun de 90 millions d'habitants a peu progressé en Afrique du Nord au cours des deux dernières décennies, malgré

l'existence d'une institution régionale dédiée – l'Union du Maghreb arabe (UMA). Les relations commerciales de la Tunisie reposent sur une dizaine d'accords bilatéraux avec le Maroc, la Mauritanie, la Libye et l'Algérie. Une part de 10 % des échanges se fait avec l'Afrique du Nord, notamment l'Algérie et la Libye, qui figurent parmi les cinq principaux marchés à l'exportation.

L'Union européenne (UE) reste le premier partenaire commercial, totalisant 69.3 % des exportations et 65.6 % des importations de la Tunisie en 2015. L'UE est également le principal investisseur et représente 90 % du total des entreprises à participations étrangères. La Tunisie, de son côté, figure parmi les 30 premiers partenaires commerciaux de l'UE. La signature d'un partenariat privilégié avec l'UE, le 19 novembre 2012, porte sur un accord de libre-échange complet et approfondi. Il est destiné à aller au-delà de la libéralisation des échanges commerciaux et de la suppression des droits de douanes, en privilégiant une intégration économique plus étroite.

Le déficit commercial a baissé en 2015, s'établissant à 7.8 % du PIB contre 14 % en 2014. Cet allègement est surtout dû au redressement notable de la balance alimentaire, qui a bénéficié de la hausse des exportations d'huile d'olive. Dans le même temps, le déficit de la balance énergétique s'est réduit, grâce à la baisse des prix internationaux des hydrocarbures. La facture énergétique a baissé de -27.9 %. Le taux de couverture des importations par les exportations s'est amélioré de 2.3 points de pourcentage en 2015 et se situe à 69.6 %, malgré une baisse des exportations, notable dans le secteur de l'énergie et lubrifiants (-57 %) ainsi que les mines, phosphates et dérivés (-41 %).

Ces tendances s'expliquent par la baisse des prix des hydrocarbures et la chute de la production de phosphate, suite aux mouvements sociaux dans le bassin minier du sud tunisien au cours des deux premiers trimestres 2015.

Les importations ont baissé en 2015, à l'exception des produits alimentaires, en raison du ralentissement de l'activité économique et des investissements. Une évaluation de la tendance du commerce international à prix constant atteste d'une amélioration des termes de l'échange de 4.9 % en 2015, notamment dans le secteur de l'agriculture et des industries agroalimentaires (en hausse de 15.1 %), ainsi que les mines, phosphates et dérivés (25 %).

Selon le rapport *Doing Business 2016* de la Banque mondiale sur le climat des affaires, la Tunisie a amélioré son classement dans l'indice du commerce transfrontalier, passant du 107^e au 91^e rang mondial. Par ailleurs, une réforme des douanes proposée par le ministère des Finances a été approuvée en conseil des ministres, afin de réduire et simplifier les taux des droits de douane en les réduisant à deux : 0 % sur les importations d'équipements, matières premières, produits semi-finis et pièces de rechange et 20 % sur les produits finis. Ensuite, cette réforme vise à restructurer l'administration des douanes, en simplifiant les procédures et en sécurisant les procédures douanières aux ports. A cette fin, un nouveau schéma de circulation au port de Radés a été lancé en commun accord avec l'autorité portuaire, l'Office de la marine marchande et des ports (OMMP), la Société tunisienne d'acconage et de manutention (Stam) et les agents maritimes. Ce schéma sera reproduit dans les autres ports.

Tableau 4. Comptes courants (en pourcentage du PIB)

	2007	2012	2013	2014	2015(e)	2016(p)	2017(p)
Balance commerciale	-10.1	-13.6	-12.8	-14.0	-7.8	-5.7	-6.9
Exportations de biens (f.o.b.)	38.9	37.7	36.9	35.1	34.4	34.0	34.6
Importations de biens (f.o.b.)	49.0	51.3	49.7	49.2	42.3	39.6	41.5
Services	5.4	4.3	3.5	3.0	0.5	0.5	0.6
Revenu des facteurs	-0.2	0.4	0.2	1.2	-0.6	-0.8	-0.2
Transferts courants	0.5	0.5	0.8	0.8	0.3	0.1	0.7
Solde des comptes courants	-4.4	-8.3	-8.4	-9.0	-7.6	-5.9	-5.8

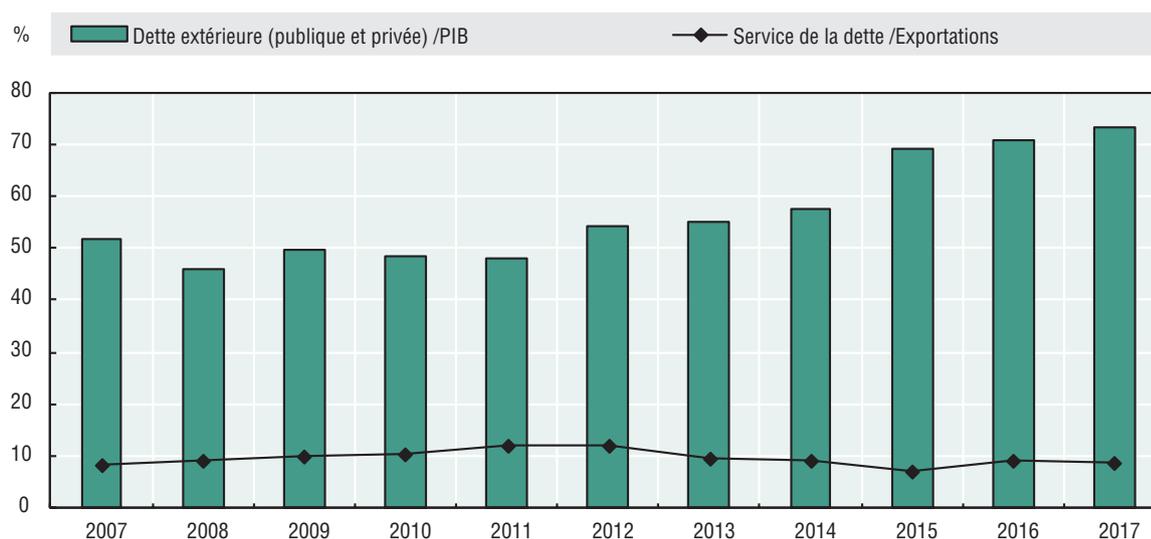
Source : Données de la Banque centrale et des administrations nationales; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).



Politique de la dette

Les politiques de relance mises en oeuvre depuis 2011 se sont soldées par une détérioration sensible des finances publiques et des comptes extérieurs. Depuis 2010, le taux d'endettement de la Tunisie a augmenté d'environ 32 %, soit un rythme annuel moyen de 5.3 % très supérieur à la croissance moyenne de l'économie (2 %). L'encours de la dette devrait s'établir à 52.7 % du PIB en 2015 contre 49.4 % en 2014 et 39.7 % en 2010. Le service de la dette a également augmenté de 7 % en 2013 et 10 % en 2014, en raison du gel et/ou du report de certains programmes d'assistance financière qui avaient conduit les autorités à solliciter l'épargne intérieure. Malgré tout, le service de la dette exprimé en pourcentage des exportations ne devrait que légèrement augmenter en 2015 (13.8 %) par rapport à 2014 (13 %). De manière générale, la dette publique de la Tunisie est considérée comme soutenable, car reposant en grande partie sur des maturités longues (une moyenne de 10 ans) et un taux d'intérêt moyen pondéré faible – bien qu'en augmentation au cours des dernières années. Toutefois, l'essentiel de la dette publique étant constitué par de la dette externe (61.1 % de la dette totale), cette dernière reste fortement exposée aux chocs et retournements de conjoncture.

Graphique 2. Part de l'encours de la dette extérieure dans le PIB et ratio du service de la dette sur les exportations



Source : FMI (WEO & Article IV).

Gouvernance économique et politique

Développement du secteur privé

L'investissement privé représente 60.1 % du volume total de l'investissement, contre 66.4 % en 2010, loin du Maroc (78 %) et de l'Égypte (75 %). Le modèle économique de la Tunisie souffre de nombreux handicaps structurels. La réglementation du travail et la lourdeur administrative sont des freins importants à l'investissement et un motif de découragement pour les chefs d'entreprise. Une enquête publiée par la Banque mondiale en février 2014 a montré que les gérants d'entreprises consacrent le quart de leur temps en moyenne et 13 % du chiffre d'affaires annuel à se conformer à la réglementation et à répondre aux contraintes bureaucratiques. Par ailleurs, le pays souffre d'une faible culture entrepreneuriale et de manque de capacité managériale dans



les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) auxquels s'ajoutent d'importants problèmes de financement. Les femmes entrepreneurs sont particulièrement affectées.

Dans le classement *Doing Business* 2016 de la Banque mondiale, la Tunisie a gagné une place en matière de facilité de faire des affaires (74^e rang sur 189 pays). Le nombre de procédures (10) et de jours nécessaire à la création d'une entreprise (11) restent cependant supérieurs à la moyenne de l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE), avec 4.7 procédures et 8.3 jours de délai. Toutefois, les scores de la Tunisie en matière de coûts et de délais pour la fermeture d'une entreprise s'alignent sur la moyenne de l'OCDE, avec un délai de 1.3 année (contre 1.7 année pour l'OCDE) et 7 % de la valeur du patrimoine (contre 9 %).

La Tunisie se classe au 105^e rang mondial et au 15^e rang africain en matière de protection des investisseurs. Des efforts doivent être déployés pour rassurer ces derniers, notamment en matière de facilité des poursuites judiciaires (score de 5 sur 10), de transparence en matière de divulgation des informations (score de 4 sur 10) et de mécanismes de gouvernance permettant de limiter les risques de contrôle abusif et de retranchement du conseil d'administration (score de 4 sur 10).

Toutefois, les réformes attendues pourraient permettre une réelle transformation économique. La nouvelle loi régissant la concurrence et les prix, adoptée en septembre 2015, permet d'améliorer les mécanismes de la concurrence, de la maîtrise des prix et renforcera les prérogatives du Conseil de la concurrence. Par ailleurs, le nouveau Code de l'investissement devrait être adopté au cours de l'année 2016, visant à instituer des objectifs transversaux, n'exclure aucun secteur, réduire les autorisations, réviser les cahiers des charges, rendre possible l'embauche d'étrangers jusqu'à 30 % des effectifs d'encadrement, stimuler l'investissement dans l'agriculture (possession des terres agricoles) et mettre en place une instance nationale dédiée.

Secteur financier

La faible performance du secteur financier représente un défi majeur. Pendant la période de transition, les autorités ont engagé des réformes du secteur bancaire, qui reste cependant fragile. Le *think tank* américain néoconservateur *Heritage Foundation* (HF) attribue à la Tunisie une note de 30 sur 100 en 2015 en matière d'indépendance financière et la classe au 131^e rang mondial (sur un total de 188 pays). Selon la HF, le secteur financier tunisien est fragmenté et dominé par l'État. Le ratio de solvabilité s'élève à 9.5 % au 30 mars 2015 (12.5 % pour les banques privées et 3.5 % pour les banques publiques), inférieur au taux réglementaire de 10 %.

Par ailleurs, dans le cadre de l'accord de programme avec le Fonds monétaire international (FMI) signé en 2013, la Tunisie a recapitalisé ses trois banques publiques en 2015 : la Banque de l'Habitat (BH) en septembre, la Société tunisienne de banque (STB) et la Banque nationale agricole (BNA) en octobre 2015. En y ajoutant la régularisation d'une banque privée, la Banque franco-tunisienne (BFT), le ratio de solvabilité devrait s'améliorer et être en conformité avec les ratios prudentiels exigés par la BCT.

Le secteur bancaire souffre également de mauvaise gouvernance. Les principales faiblesses concernent le suivi des risques, avec pour conséquence une faible diversification des portefeuilles de crédits et un taux anormalement élevé de créances douteuses (16 % en 2015 contre un pic de 24.2 % en 2011), par rapport aux pays de la région. Toutefois, le taux de provisionnement a beaucoup progressé, à 56.6 % en 2015 contre 47.5 % en 2012. Au premier semestre 2015, les dépôts ont baissé de 0.1 % en glissement semestriel contre une progression de 3.9 % au deuxième semestre 2014. Par ailleurs, des tensions sur la liquidité sont apparues avec les interventions accrues de la BCT sur le marché monétaire, à travers des injections de 5.54 millions de TND en moyenne quotidienne contre 3.32 millions fin 2014. Les crédits ont progressé de 2.5 % (46.65 millions de TND) au premier semestre de 2015. Cette faible croissance témoigne d'un investissement encore fragile, en raison d'un climat sécuritaire tendu.



L'agence de notation Standard & Poors (S&P) a relégué en avril 2015 le secteur bancaire tunisien dans le groupe 9 des pays à très hauts risques, sur une échelle de notation qui va de 1 à 10. Le classement de la Tunisie dans l'Analyse des risques de l'industrie bancaire et de l'économie (*Banking Industry Country Risk Assessment – BICRA*) a ainsi été révisé à la baisse, en raison de retards pris par les réformes, notamment dans la recapitalisation des banques publiques et la création d'une société de gestion d'actifs. En attendant, la Banque centrale de Tunisie (BCT) a autorisé les banques publiques à poursuivre les opérations en dépit d'un non respect prolongé du ratio minimum de fonds propres, entraînant une distorsion plus forte sur le marché. L'agence S&P a toutefois revu les perspectives de l'industrie bancaire, passées de négatives (depuis 2012) à stables en avril 2015. Le classement BICRA devrait également s'améliorer à court terme, suite à la recapitalisation des banques publiques en août 2015.

De son côté, le secteur non bancaire reste peu développé. Les marchés de capitaux et des titres à revenu fixe sont encore relativement modestes et la capitalisation boursière ne dépasse pas 24 % du PIB, contre 76 % au Maroc.

Gestion du secteur public, institutions et réformes

La Tunisie est réputée pour son administration, l'une des plus performantes à l'échelle de la région MENA et du continent. Les attributions des différents ministères et établissements publics sont généralement bien définies et répondent aux besoins du pays, même si l'administration déconcentrée peine à s'imposer partout sur le territoire national. Cependant, le nombre de remaniements ministériels et de réorganisations des différentes institutions publiques depuis 2011 a eu un impact négatif en termes d'efficacité administrative.

Les effectifs du secteur public, 798 000 personnes (plus de 15 % des actifs) en 2015, augmentent depuis les années 2000, avec une forte accélération depuis la Révolution de 2011. L'embauche a presque triplé entre 2010 et 2012, passant de 18 115 à 52 448 nouvelles recrues. Le secteur public emploie 585 000 fonctionnaires dans les administrations centrales et régionales, 33 000 agents à l'échelle locale, ainsi que 180 000 personnes dans les entreprises publiques. Selon le rapport *Global Integrity* 2015, la Tunisie a progressé dans la nomination des fonctionnaires depuis 2013 – année marquée par des attributions de postes sur des critères autres que la compétence. La société civile a contesté en 2014 la nomination de plus de 6 000 fonctionnaires entre 2011 et 2013. Des mouvements de protestation se sont déclenchés dans des établissements publics. Suite à cette pression, le Premier ministre Mehdi Jomâa a revu plusieurs affectations de postes.

Le rapport *Global Integrity* donne à la Tunisie la note de 53 sur 100 dans l'indice de l'État de droit, contre 39 en 2014, ce qui classe le pays dans le groupe à niveau faible. En vue de consolider les bases de bonne gouvernance, la Constitution de la IIe République tunisienne, adoptée en 2014, comporte cinq articles garantissant l'indépendance de la justice. Cette dernière semble relative dans la pratique, selon *Global Integrity*. Avec une note de 33 sur 100 en termes d'intégrité dans la fonction publique, le pays reste dans la catégorie à niveau faible. Selon l'Article 29 du Code de procédures pénales, les fonctionnaires tunisiens sont tenus de signaler les cas de corruption présumés. En revanche, aucune loi n'est prévue pour protéger les fonctionnaires contre les récriminations ou autres conséquences négatives, prévenir les conflits d'intérêts, le népotisme, la prébende et le favoritisme dans toutes les branches du gouvernement.

Gestion des ressources naturelles et environnement

La protection de l'environnement en Tunisie est garantie par un cadre juridique important, qui reflète une volonté politique soucieuse de la gestion des ressources naturelles du pays, mais aussi de la préservation du patrimoine pour les générations futures. Plusieurs établissements publics ont été créés depuis l'Indépendance, comme l'Agence de protection et de l'aménagement du littoral (Apal) en 1995, le Centre international des technologies de l'environnement de Tunis

(Citet) en 1996, la Banque nationale de gènes (BNG) en 2003 et enfin l'Agence nationale de gestion des déchets (Ange) en 2005.

Toutefois, la gestion des questions environnementales s'est considérablement détériorée depuis 2011, en raison des grèves dans la filière de la gestion des déchets. Les autorités peinent par ailleurs à faire appliquer la loi. Dans la note d'orientation 2016-20, le coût de la dégradation de l'environnement en Tunisie est estimé à 2.7 % du PIB. La Constitution de la II^e République garantit dans son article 45 « le droit à un environnement sain et équilibré et la participation à la protection de l'environnement ». Il incombe à l'État de fournir les moyens de lutter contre la pollution. Toutefois, la création d'une instance du développement durable et de la protection des droits des générations futures prévue par l'article 126 n'est toujours pas effective.

La protection de l'environnement figure parmi les priorités et objectifs du gouvernement dans sa note d'orientation 2016-20 publiée en septembre 2015. Le gouvernement ambitionne à l'horizon 2020 de réduire le taux de mobilisation des ressources hydriques, de valoriser 50 % des déchets et d'augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique de 3 % à 12 %. Il s'agira aussi de réduire l'intensité énergétique de 3 % par an et de faire passer de 85.9 % à 90 % le taux de branchement au réseau public d'assainissement dans les communes prises en charge par l'Office national d'assainissement (Onas).

La société civile s'implique de plus en plus, pour revendiquer une meilleure gestion des ressources naturelles et de l'environnement. En août 2015, le ministère de l'Environnement et du développement durable a développé une application impliquant la société civile. Elle lui permet, à travers une plateforme interactive, de signaler avec image à l'appui tout acte de dégradation de l'environnement.

Contexte politique

Entre 2011 et 2015, la Tunisie a réalisé des progrès démocratiques remarquables. Le pays a réussi sa transition politique, qui s'est soldée par l'adoption d'une nouvelle Constitution début 2014, puis par les élections législatives et présidentielle d'octobre et décembre 2014. L'ARP a été mise en place en octobre 2014. Le parti laïc et anti-islamiste *Nidaa Tounes* (« L'appel de la Tunisie ») a remporté 86 sièges sur un total de 217, mais pas la majorité absolue, suivi du parti islamiste *Ennahdha* (« Mouvement de la renaissance ») en fort recul avec 69 sièges par rapport aux élections de 2011. Les partis *Union populaire libre (UPL)*, *Front populaire (FP)* et *Afek-Tounes* arrivent loin derrière avec respectivement, 16, 15 et 8 sièges. Une première coalition a été formée au sein du nouveau Parlement élu entre les trois partis (*Nidaa Tounes*, *Afek Tounes* et l'*UPL*) pour atteindre les 109 sièges nécessaires à la majorité. Le Premier ministre Habib Essid a été chargé par le président Béji Caïd Essebsi de former un gouvernement et de soumettre son équipe à l'ARP, pour un vote de confiance obtenu en février 2015 et renouvelé à la suite d'un remaniement le 11 janvier 2015. Des dissensions internes à *Nidaa Tounes* ont conduit 28 de ses députés à démissionner fin 2015, permettant à *Ennahdha* de devenir à nouveau le premier parti à l'ARP.

Contexte social et développement humain

Développement des ressources humaines

En matière d'éducation primaire, la Tunisie se démarque des pays de la région et du continent par des taux nets de scolarisation atteignant 99 % des 6-11 ans, filles et garçons confondus. Toutefois, des inégalités régionales persistent. En effet, les régions de l'intérieur affichent les plus faibles taux de nouveaux élèves inscrits en première année du premier cycle de l'enseignement de base et ayant suivi l'année préparatoire (44.2 % à Kasserine, 54.6 % à Kairouan, 64.7 % à Sidi Bouzid et 67.7 % à Siliana). Cette inégalité dans l'accès à l'éducation préscolaire se répercute sur la scolarité des enfants. Par ailleurs, la qualité de l'éducation est également remise en cause en



Tunisie. Les derniers résultats des tests du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (Pisa), en 2013, montrent que 67.7 % des élèves ne sont pas performants en mathématiques, contre 12.3 % dans les pays de l'OCDE. Une réforme de l'éducation sera mise en œuvre en 2016.

L'expérience acquise par la Tunisie dans l'éradication du paludisme, effective en 1979, pourrait bénéficier aux autres pays du continent. Toutefois, le rapport 2014 de l'Institut Pasteur de Tunis souligne la vulnérabilité et la réceptivité du pays au paludisme et insiste sur la nécessité de renforcer la vigilance.

La prévalence de la tuberculose s'avère faible, avec 31 cas sur 100 000 habitants en 2012 contre 103 cas sur 100 000 habitants au Maroc et 89 cas en Algérie. Toutefois, le recul de la maladie a ralenti ces dernières années. Un guide pour la lutte contre la tuberculose a été adopté en 2014 dans le cadre du Programme national de lutte antituberculeuse 2008-15, dont la réussite va dépendre de la gratuité du dépistage et du traitement, sans oublier la déclaration obligatoire de tous les cas.

En 2014, la Tunisie comptait 2 300 personnes contaminées par le VIH/Sida. Officiellement, 260 nouveaux cas ont été enregistrés, dont 113 Tunisiens, 147 étrangers et 11 enfants. Les jeunes de 20 à 40 ans sont les plus touchés. La prévention et la gratuité des soins sont disponibles, avec un taux de couverture compris entre 60 % et 79 % de la population. Le dépistage est gratuit et anonyme depuis 2007. Par ailleurs, la prise en charge des malades du VIH/Sida est entièrement gratuite pour les ressortissants nationaux. Au lendemain de la Révolution, les autorités ont observé une augmentation de nombre de nouveaux cas.

Cette tendance résultait de la faible importance accordée aux campagnes de sensibilisation dans un contexte de transition politique. Par ailleurs, une stratégie est mise en œuvre pour la période 2012-17, avec comme objectif de réduire de 58 % les cas de nouvelles infections et de 60 % le nombre de décès d'ici 2017.

Réduction de la pauvreté, protection sociale et travail

En Tunisie, le taux de pauvreté est estimé à partir d'une enquête réalisée tous les cinq ans. L'Institut national de la statistique (INS) a mis à jour sa méthodologie après la Révolution, en réponse aux critiques faites sur la fiabilité de ses résultats. En 2010, le taux de pauvreté en Tunisie s'élevait à 15.5 % de la population, contre 23.3 % en 2005 et 32.4 % en 2000. L'enquête 2015 a été lancée et sera traitée en 2016. Les régions du Centre-Est et Ouest sont les plus touchées, et leur écart s'est creusé par rapport au reste du pays. Les inégalités entre les régions ont augmenté entre 2005 et 2010. Le sentiment de frustration de la population des gouvernorats défavorisés explique en partie le soulèvement de 2011.

La législation du travail est rigoureuse en Tunisie et conforme aux règles fondamentales édictées par l'Organisation internationale du travail (OIT). Jusqu'en 2015, la Tunisie a ratifié 58 conventions internationales du travail dont les huit conventions se rapportant aux droits fondamentaux. Toutefois, le rapport 2015 de la commission d'experts pour l'application des conventions du BIT souligne qu'en vertu de la Convention 111, le gouvernement tunisien devrait adopter une législation interdisant expressément toute discrimination fondée sur la race, la couleur, l'ascendance nationale, la religion, l'opinion politique ou l'origine sociale, et prendre des mesures concrètes pour éliminer toute discrimination dans la pratique. Par ailleurs, sur la Convention 62 concernant la sécurité, la commission d'experts a félicité le gouvernement pour les meilleures conditions de sécurité et de santé, notamment dans le bâtiment. Un plan national pour la prévention des accidents du travail et maladies professionnelles a été mis en place en 2015, visant à réduire les accidents du travail de 20 %.

La réglementation du travail en Tunisie demeure cependant une des plus rigides dans la région MENA, ainsi qu'à l'échelle du continent. Selon le rapport sur la compétitivité globale 2015-16 du Forum économique mondial (FEM), la Tunisie est classée au 133^e rang sur un total de 140 pays, en termes d'efficacité du marché du travail. En l'absence de réformes, le travail informel persiste



dans de nombreux secteurs. Au lendemain de la Révolution, le taux de travailleurs informels a fortement augmenté, s'élevant à 33.9 % du total de l'emploi non agricole en 2013.

Le travail formel en Tunisie est protégé par un contrat, une protection sociale obligatoire et un salaire minimum garanti. L'extension de la sécurité sociale vers les différentes catégories socioprofessionnelles a été considérable, par rapport aux progrès des autres pays d'Afrique du Nord. Le taux de couverture légale se situe aujourd'hui aux alentours de 95 % de la population active occupée en 2013 dans le secteur formel. Aussi, la Tunisie applique un salaire minimum interprofessionnel garanti (Smig) et un salaire minimum agricole garanti (Smag) qui s'élèvent respectivement à 338 et 308 TND, après leur dernière augmentation en novembre 2015.

Égalité hommes-femmes

Le code du statut du personnel de 1956 avait placé la Tunisie à l'avant-garde du monde arabe au regard de la situation des femmes dans la société. Toutefois, certaines disparités persistent du point de vue juridique, telles que l'inégalité devant la notion de chef de famille et devant l'héritage, avec une loi s'inspirant du droit musulman selon laquelle une femme hérite d'une part inférieure à celle de l'homme. Néanmoins, une loi votée en octobre 2015 autorise la mère à se faire délivrer des documents de voyage pour ses enfants mineurs. En outre, la participation de la femme au pouvoir législatif a connu une nette amélioration, avec l'adoption du principe de parité homme/femme sur les listes électorales lors des premières élections de l'Assemblée nationale constituante (ANC) en 2011. Pas moins de 49 femmes ont alors occupé les 217 sièges de députés (22.5 % du total), une part passée à 68 sièges (31.3 %) en 2015. La Tunisie se classe au 34^e rang du critère « Femmes au Parlement », dans le rapport *Global Gender Gap 2015* publié par le FEM.

L'article 5 bis du Code du travail proscribit toute discrimination entre les hommes et les femmes. Leur égalité dans le travail est désormais inscrite dans l'article 40 de la Constitution. Toutefois, la proportion des femmes dans la population active reste faible (28 % en 2015). Au premier trimestre 2015, le chômage touchait 21.6 % des femmes contre 12.5 % des hommes et 39 % des diplômées contre 20.8 % de leurs pairs masculins. Elles ne représentent pas plus de 6.5 % des chefs d'entreprises inscrits à l'Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (Utica), la principale organisation patronale. La plupart d'entre elles exercent dans l'agglomération du Grand Tunis ou le nord-est du pays. Selon le rapport *Global Integrity 2015* sur la lutte contre la corruption, la Tunisie affiche un score de 50 sur 100 dans l'indice intitulé « En pratique, les femmes ont un accès égal aux opportunités d'emploi et aux avantages en milieu de travail ».

Analyse thématique : villes durables et transformation structurelle

La Tunisie a été le premier pays d'Afrique du Nord à s'urbaniser. En 2014, 67 % de sa population était citadine, contre une moyenne de 37 % en Afrique subsaharienne et 64 % dans la région MENA. L'espace urbain occupait en 2015 environ 70 000 hectares, soit 0.43 % de la superficie du pays. Le territoire est découpé en six régions, 24 gouvernorats, 261 délégations et 4 863 villes dont 12 grandes villes, par ordre de grandeur : Tunis, Sfax, Kairouan, Sousse, Hammamet, Monastir, Nabeul, Tozeur, Nefta, Gabès, Tataouine et Le Kef.

L'État, en tant qu'acteur principal dans la planification urbaine, a mis en œuvre des politiques d'aménagement du territoire. Le choix d'un développement fondé sur la promotion des exportations dans les années 1970 a nécessité la mise en place d'une politique urbaine visant le développement de l'habitat, de la planification et des transports urbains. Plus de 200 plans d'aménagement urbain ont été élaborés sur la période 1975-85, pour réguler le développement des communes, maîtriser l'étalement spatial des villes et créer l'infrastructure nécessaire à l'activité économique. Le Code de l'urbanisme a été élaboré en 1979. Toutefois, ces politiques ont eu un faible impact en termes de rééquilibrage régional. Elles ont réparti un certain nombre d'équipements dans les régions,



sans pour autant faire émerger des territoires et villes compétitifs à l'intérieur du pays. En 1993, 70 % des entreprises privées étaient installées dans le Nord-Est et le Centre-Est du pays.

En 1997, la Tunisie a engagé une nouvelle étape dans sa planification spatiale avec une volonté de promouvoir la métropolisation des grandes villes du pays, notamment Tunis, Sfax et Sousse. Cette politique a considérablement contribué à l'amélioration des conditions d'équipement et de services notamment dans le Grand Tunis. Toutefois, les actions destinées à compenser le décalage en matière de développement ont été insuffisantes. L'activité économique se concentre toujours dans les régions Nord et Centre-Est. Les grandes villes tunisiennes se situent toujours dans ces mêmes régions, alors que le reste des villes peine à se développer. En 2014, plus de 75 % des entreprises privées se trouvent toujours au Nord et au Centre-Est. Les taux de chômage restent élevés dans les villes et régions du Nord, Centre-Ouest et Sud. Malgré le fort recul de la pauvreté, passée de 23.3 % en 2005 à 15.5 % en 2010, l'écart entre les zones rurales et les grandes villes s'est aggravé. Le taux d'extrême pauvreté, quatre fois plus élevé en zone rurale que dans les grandes villes en 2000, était sept fois plus élevé en 2010.

Entre 1991 et 2011, la croissance annuelle moyenne s'est élevée à 5 %, avec des taux d'investissement public et privé relativement importants. Néanmoins, cette croissance était plus forte dans les villes du littoral qui affichent les meilleures performances, au détriment des villes de l'intérieur. Les villes du littoral ont attiré les populations rurales et ont ainsi connu une expansion démographique très rapide, accentuant l'exode rural. Selon les résultats du recensement de 2014, le gouvernorat de l'Ariana connaît 3.2 % de croissance démographique annuelle, contre 0.36 % à Jendouba. La démographie régresse dans les gouvernorats du Nord-Ouest (Jendouba, le Kef, Siliana et Béja), avec un exode rural vers les grandes villes multiplié par six à dix après 2011. Certains experts estiment que si cette tendance continue, le gouvernorat de Jendouba sera déserté dans 55 ans.

Face à cette croissance démographique rapide, après 2011, les villes tunisiennes sont soumises à d'importants défis, freinant l'activité économique. L'exode rural a posé un problème de renouvellement de l'élite économique et politique dans les localités de l'intérieur du pays, entraînant un quasi arrêt ou une stagnation de l'activité économique. De leur côté, les villes d'accueil sont confrontées à des pressions d'ordre environnemental : dégradation des zones urbaines, des zones agricoles et du paysage ; pollution ; assainissement des eaux usées et traitement des déchets. Relever ces défis est une priorité des autorités, afin de garantir un environnement favorable attractif pour les investisseurs et le développement économique.

En 2015, le gouvernement tunisien a lancé un dialogue national sur la réforme du Code de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, pour en faire un levier de développement. Afin d'instaurer un urbanisme incitatif, participatif et durable, le gouvernement tunisien s'est engagé à renforcer la décentralisation, conformément à l'article 14 de la Constitution. Une feuille de route, élaborée et approuvée par le Conseil des ministres en juin 2015, fait l'objet de consultations régionales avant sa mise en œuvre à partir de 2016. Par ailleurs, des élections municipales devront se tenir en octobre 2016, ce qui contribuera sans aucun doute à la promotion de la démocratie locale, une des clés de la réussite d'un urbanisme participatif et durable.